

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Arrêté ministériel du 28 octobre 2019 fixant le tarif des rétributions à charge des communes pour la délivrance des cartes d'identité électroniques, des documents électroniques pour enfants belges de moins de douze ans et des cartes et documents de séjour délivrés à des ressortissants étrangers et des cartes biométriques délivrées à des ressortissants étrangers de pays tiers.

	EID	KIDS ID	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS UE – UE+ - F – F+ - N - M	ETRANGERS KIDS UE – UE+ - F – F+ - M	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS A – B - H – K – L – J - I	ETRANGERS KIDS A – B – K - L
PROCÉDURE NORMALE	24,70 €	7,90 €	24,70 €	7,90€	25,30 €	11,10€
PROCÉDURE D'EXTRÊME URGENCE J + 1 – LIVRAISON AC	125,20 €	108,40 €	125,20 €	108,40€	125,20 €	120,20€
PROCÉDURE RAPIDE PROCÉDURE D'EXTRÊME URGENCE LIVRAISON CENTRALISÉE AU SPF INTÉRIEUR	163,20 €	146,40 €				